

Extrait du registre des délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10/12/2009
Date d'affichage : 04/12/2009

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers présents par pouvoir : 13
Nombre de conseillers votants : 13

L'an deux mille neuf.
Le vendredi 18 décembre à 20 heures 45.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Breugnot, Maire.

Etaient présents : Mme Amand Catherine, Mrs Lemelle Christian par pouvoir Adjoints, Mmes Singeot Michèle, Questel Huguette, Hubert Emmanuelle, Fortin Josette, Perjoc Ghislaine et Mrs Le Marois Sébastien, Bauchet René, Delarue Jacques.

Etaient absents excusés : Mr BOSQUET Alain.
Secrétaire : Mr LEMAROIS Sébastien.

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L UNANIMITE

RECENSEMENT DE LA POPULATION

DELIBERATION PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DE L EQUIPE COMMUNALE DE L ENQUETE DE RECENSEMENT ET FIXANT LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2010 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide :

De désigner Madame Amand Catherine comme coordonnateur de l'enquête de recensement,

Par ailleurs, en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

De fixer à deux le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.

De fixer les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs à 1.70 € par habitant et à 1.12 € par logement.

Fait à Gouy, le 18 Décembre 2009

REFORME COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par l'association des Maires Ruraux de France au sujet du projet de réforme des collectivités territoriales qui « pourrait être l'occasion d'une remise en cause de nos communes rurales ». Cette association demande au Conseil Municipal d'adopter une délibération de soutien aux démarches que l'AMRF engagera auprès du Parlement et du Gouvernement.

Un débat s'engage, et devant son manque d'information sur le sujet, le conseil municipal décide de ne pas délibérer durant cette séance.

AGGLO : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR DISTRIBUTION DE DOCUMENTS D INFORMATION LIES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le conseil municipal adopte la délibération autorisant monsieur le Maire à signer la convention consultable en Mairie

RUE DES ROULIERS

Devant l'état de dégradation de cette voirie, l'inefficacité, dans le temps, des opérations ponctuelles de réparations en enrobé à froid et le retard pris dans les réalisations du syndicat électrique, le conseil municipal considérant l'urgence de la remise en état décide de surseoir d'environ deux ou trois ans à la réalisation des travaux d'enfouissement électrique et de procéder aux travaux qui s'imposent.

Des devis ont été effectués et l'entreprise Viafrance qui propose une reprise partielle sur 50 % et une reprise totale sur les autres 50 % (un décapage, une remise à niveau, réfection de l'enrobé ainsi que la pose d'un ralentisseur palier de 4 m de long sur la partie la plus endommagée a été retenue pour un montant de 22903.40 € TTC. Durant les travaux qui devraient se dérouler semaine 3 ou 4, la circulation sera interdite en journée, les riverains pourront regagner leur domicile le soir.

Les trous de la rue d'Ymare seront traités en enrobé à froid ultérieurement.

REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

En cas d'absence de personnel ou de surcroît de travail, certains agents, sont à la demande du Maire, amenés à effectuer un nombre d'heures supérieures à celui stipulé dans leur contrat. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à rémunérer ces heures complémentaires.

CONCERT DU 8 JANVIER

Le concert du 8 janvier aura lieu dans la salle polyvalente. Des aménagements de la salle des fêtes étant obligatoires la séance de Ludisport du 7 Janvier ne sera pas maintenue, en effet, le matériel nécessaire loué au Parc Départemental de Matériel sera retiré le 7 Janvier puis stocké et installé dans la salle polyvalente. Des prospectus seront distribués et Madame Fortin se

chargera de la billetterie. Les musiciens tiendront une buvette au profit de leur association. La commune assurera le coût de location du matériel ainsi que la fourniture de 30 plateaux repas.

DIVERS.

Transeuropéennes

Dans ce cadre la commune accueillera des conteurs pour un spectacle destiné aux enfants le 23 Mars prochain dans la salle polyvalente

Elections cantonales 2010

Ces élections auront lieu les 14 et 21 Mars 2010, un tour de table est effectué pour que chacun puisse retenir la tranche horaire qui lui convient en vue de la tenue du bureau de vote lors de ces élections.

Tarifs cantine garderie

En raison de la renégociation du contrat qui a permis de limiter l'évolution du coût du repas et du fait des difficultés économiques actuelles le conseil municipal décide de maintenir le prix du repas de cantine à 2.82 € et celui de la garderie 0.65 € la demie heure.

Travaux rue de l'Eglise

Par délibération du 31 Mars 2009, le conseil municipal ayant chargé monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subventions relatives à ces travaux un relevé topographique a été réalisé par le cabinet techniroute choisi comme maître d'ouvrage sur le dossier de réfection de voirie. Pour les travaux de réfection de la voirie rue de l'Eglise il sera effectué un appel d'offre par le cabinet techniroute. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à régler les dépenses liées à ces travaux préparatoires.

Le travail de la commission chargée de ce dossier commencera durant la 2^e semaine de Janvier. Cette commission sera composée de Mrs Breugnot, Bauchet, Bosquet, Lemarois, Lemelle, et de mesdames Hubert et Amand.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ETUDE ET LA PROGRAMMATION D'UNE CRECHE HALTE GARDERIE ENTRE LES COMMUNES DE LES AUTHIEUX SUR LE PORT ST OUEN, GOUY, QUEVREVILLE LA POTERIE, SAINT AUBIN CELLOVILLE ET YMARE.

Madame Amand fait état de l'avancement du dossier concernant la création d'une crèche Halte Garderie intercommunale et des résultats de l'enquête menée avant transmission du dossier à la CAF. Le conseil municipal adopte les statuts du syndicat intercommunal pour l'étude et la programmation de cette Crèche Halte Garderie consultables en Mairie.